



Les risques de prêter son nom pour un bail

Par **brouzette**, le **14/02/2008** à **22:26**

Bonjour

Je vous remercie tout d'abord pour ce site car après de nombreuses recherches je ne savais pas vraiment à qui m'adresser, seul votre site m'a paru sérieux.

Mon oncle pour des raisons qui lui sont propres, recherche un prête-nom pour son restaurant. Je vais tenter d'être le plus claire possible.

Il m'a demandé de mettre son restaurant à mon nom, de signer le bail (il m'a parlé d'une licence IV), donc de me faire enregistrer au regis de commerce.

Je n'est pas tout saisis et je me pose beaucoup de questions par rapport à ce que je risque et aux limites de cet engagement.

La gérance se ferait par lui puisque je ne travail pas dans ce domaine.

En effet, je suis étudiante infirmière boursière, je perçois des APL pour mon appartement et j'ai entendu dire que je risquais de me faire retirer ces aides.

J'avais également comme projet de signer l'année prochaine un contrat avec l'assistance public des hôpitaux de Marseille pour financer mes études.

Ma question est donc, qu'est-ce que je risque et y a-t-il des précautions à prendre avant de signer quoi que ce soit ?

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous remercie par avance.

Par **bidochon**, le **15/02/2008** à **23:30**

bien gentil votre oncle mais vous allez vous retrouver responsable et recherchée en cas de problèmes.
un conseil, laissez tomber